



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 février 2023

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 29

Votants : 29

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

N° 1

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

OBJET :

Mmes et MM. E. CUISSET - C. BARDOT - J. KUCHNA - M. CHARASSE - N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE – M. MORGAND - B. AGUIAR - JC. BRAT, Vice-Présidents.

**MARCHE
18WC082 01
CURAGE
DU LAC
D'ALLIER**

Mmes et MM. R. LOPEZ – M. GUICHERD – E. BARGE - P. SEROR - O. ROYER – C. MAGNAUD – F. GONZALES - T. WIRTH - T. LAPLACE – A. CORNE – JF. CHAUFFRIAS - JD. BARRAUD - V. TRIBOULET – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE – C. BOUARD – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

AVENANT N° 3

formant la majorité des membres en exercice.

Rendue exécutoire :

Absents excusés :

Transmise en Sous-
Préfecture le :
20 FEVRIER 2023

Mme et MM. JS. LALOY – F. SENNEPIN – C. BENOIT, Vice-Présidents.

Publiée ou notifiée le :
20 FEVRIER 2023

Mme et MM.– F. SZYPULA – S. BAUD – P. COLAS – B. BAYLAUCQ – JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – JP. RAYMOND – R. DEJEAN – J. BLETTERY - S. BRUNO – P. BONNET – J. ALMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la délibération n°7 du 28 juin 2018 approuvant la passation des marchés de travaux de réaménagement de la rive gauche de l'Allier, de la Boucle des Isles au pont de l'Europe, dont le lot n° 1 « curage du lac d'Allier » au groupement VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT (mandataire)/VINCI CONSTRUCTION MARITIME ET FLUVIAL, pour un montant de 2 358 348.43 € FIT (TF : 2 196 196.43 € HT-TO 1 162 150.00 € HT),

Vu la délibération n° 9 en date du 21 mars 2019 portant approbation de l'avenant n°1 au marché susvisé, pour un montant de travaux supplémentaires s'élevant à 178 316.43 € HT,

Vu la délibération n° 7 en date du 1^{er} avril 2021 portant approbation de l'avenant n°2 au marché susvisé prolongeant le délai d'exécution jusqu'au 31 mars 2023,

Vu l'arrêté du Préfet de l'Allier n°279/2021 en date du 10 février 2021 portant modification de l'autorisation environnementale au titre de l'article L 181-1 et suivants du code de l'environnement concernant la restauration de la rive gauche du lac d'Allier et le curage de la retenue (Communes de Vichy, Bellerive sur Allier, Charmeil, et Creuzier le Vieux), en prolongeant la période de réalisation des travaux jusqu'au 31 mars 2023 mais exclusivement les opérations de réinjection progressive des sédiments dans la rivière Allier,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 16 février 2023,

Considérant que l'hydrologie défavorable de la rivière n'a pas permis la reprise des matériaux de curage et qu'il a été nécessaire de procéder à un brassage de ces matériaux afin de favoriser leur reprise par la rivière,

Considérant qu'il a été nécessaire de mobiliser l'entreprise titulaire du marché pour réaliser cette intervention complémentaire et procéder à une scarification de l'île de réinjection située à l'aval du barrage,

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger le délai du marché afin d'envisager des campagnes de réinjection de sédiments jusqu'au 30 juin 2024,

Considérant la nécessité d'introduire au marché initial les prix nouveaux décrits ci-dessous et entraînant une augmentation du montant global du marché de + 26 939.00 € HT soit 32326.80 € TTC :

- Prix PN1 : Amenée et repli d'une pelle sur chenille 25T : + 1 297.00 € HT
- Prix PN2 : Gerbage et scarification des matériaux présents sur l'île, y compris encadrement de chantier : + 22 994.00 € HT
- Prix PN3 : Levé topographique: + 2 648.00 € HT,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver la conclusion de l'avenant n°3 ci-annexé, d'un montant total de 26 939.00 € HT € HT (+8,70 %) soit 32326.80 € TTC avec le groupement VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT / VINCI CONSTRUCTION MARITIME ET FLUVIAL,

- d'autoriser le Président ou la Conseillère déléguée à la commande publique à signer l'avenant correspondant et tout document s'y rapportant,

- D'autoriser le Président à solliciter auprès de l'Etat une prolongation du délai de l'autorisation environnementale permettant de procéder à la réinjection de sédiments dans la rivière Allier.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

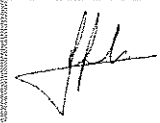
- approuve ces propositions,
- dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de Vichy Communauté,

- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté, le 16 février 2023.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,



Signé numériquement par
FREDERIC AGUILERA
DN : C=FR, O=Certicomis, OU=0002
433998903, CN=Certicomis - Easy
CA
Raison : J'ai approuvé ce document
Emplacement : A vichy
Date : lundi 20 février 2023
14:05:31

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°3

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTE
9 place Charles de Gaulle
CS 92956
03209 VICHY

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT
Centre Terrassement Lyon
Le Mas des Entreprises
5 avenue Lionel Terray
CS 80156
69881 MEYZIEU Cedex

Mandataire du groupement VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT/ VINCI CONSTRUCTION MARITIME ET FLUVIAL

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Opération de réaménagement de la rive gauche de l'Allier, de la Boucle des Isles au pont de l'Europe et curage du Lac d'Allier
Lot 1 – Curage du Lac d'Allier

Marché n°18WC08201

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **19 juillet 2018**

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

TF : Curage du Lac d'Allier – **30 mois**

TO1 : Enfouissement des sédiments au centre de stockage des déchets non dangereux du Guègue à Cusset – **20 mois**

■ Montant du marché public ou de l'accord-cadre (initial) :

- Taux de la TVA : 20%

| | Montant HT | Montant TTC |
|--|---------------------|---------------------|
| TF : Curage du Lac d'Allier | 2 196 196.43 | 2 635 435.72 |
| TO1 : Enfouissement des sédiments au centre de stockage des déchets non dangereux du Guègue à Cusset | 162 150,00 | 194 580,00 |
| TOTAL | 2 358 346.43 | 2 830 015.72 |

■ Montant du marché public ou de l'accord-cadre (initial + avenant n°1 + avenant n°2) :

- Taux de la TVA : 20%

| | Montant HT | Montant TTC |
|--|---------------------|---------------------|
| TF : Curage du Lac d'Allier | 2 374 512.86 | 2 849 415.43 |
| TO1 : Enfouissement des sédiments au centre de stockage des déchets non dangereux du Guègue à Cusset | 162 150,00 | 194 580,00 |
| TOTAL | 2 536 662.86 | 3 043 995.43 |

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Les conditions hydrologiques n'ont pas permis, durant l'hiver 2022, la reprise des matériaux mis en place sur l'île de réinjection située à l'aval du barrage. Les matériaux se sont compactés avec le temps et la végétation a commencé à s'installer dominant ainsi les chances que les matériaux soient repris par le cours d'eau.

Une intervention mécanique a donc été nécessaire pour les décompacter et les mettre en forme de telle façon que la rivière les remobilise plus facilement.

Plus-value pour scarification de l'île en rive gauche : + 26 939.00 € HT

1. Prix PN1 : Amenée et repli d'une pelle sur chenille 25T: + 1 297.00 € HT

2. Prix PN2 : Gerbage et scarification des matériaux présents sur l'île, y compris encadrement de chantier: + 22 994.00 € HT

3. Prix PN3 : Levé topographique: + 2 648.00 € HT

Prix correspondant à 2 prestations - PU HT : 1 324.00 € HT

Ces nouveaux prix sont intégrés au BPU et DQE.

■ Montant du marché :

| | |
|--|--------------|
| AVANT AVENANT | |
| TOTAL LOT N°1 - CURAGE DU LAC D'ALLIER TF en € HT | 2 374 512,86 |
| TOTAL LOT N°1 - CURAGE DU LAC D'ALLIER TF + TO en € HT | 2 536 662,86 |
| APRES AVENANT | |
| TOTAL LOT N°1 - CURAGE DU LAC D'ALLIER TF en € HT | 2 401 451,86 |
| TOTAL LOT N°1 - CURAGE DU LAC D'ALLIER TF + TO en € HT | 2 563 601,86 |

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 26 939 .00 €
- Montant TTC : 32 326.80 €
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au total TF + TO : + 8.70 %

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 1 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 FEVRIER

Objet de l'acte : 2023 - MARCHE 18 WC08201 CURAGE DU LAC D'ALLIER - AVENANT N°
3

.....

Date de décision: 16/02/2023

Date de réception de l'accusé 20/02/2023

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 16FEV2023_1

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20230216-16FEV2023_1-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 1.pdf (99_DE-003-200071363-20230216-16FEV2023_1-DE-1-1_1.pdf)